

# Coach® Plus

**fongicide pomme de terre, cultures légumières,  
PPAM non alimentaires et porte graine**

**Composition : ... 72 g/L de diméthomorphe + 40 g/L de pyraclostrobine**

**Formulation : ..... concentré émulsionnable (EC)**

**AMM n° : ..... 2110141**

BASF préconise l'utilisation de Coach Plus uniquement sur les cultures et maladies mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures ou d'autres maladies, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Cultures (Traitement des parties aériennes)	Cibles	Dose L/ha	DAR Stades BBCH	Nombre d'applications / an intervalle entre les applications	ZNT aqua ter- restre	DSR incompres- sible
Artichaut	Maladies des taches brunes ( <i>Ascochyta sp.</i> )	2,5	3 jours	2*	20 m 5 m	20 m
	Mildiou(s)			2*		
Melon, potiron, pastèque et autres Cucurbitacées à peau non comestibles (plein champ)	Mildiou(s)	2,5	3 jours	3 - intervalle entre 2 applications 7 à 10 j.	5 m 5 m	20 m
	Maladies des taches brunes (Cladosporiose)		3 jours Entre BBCH 11 et 89	3 - intervalle minimum entre les applications de 7 j.		
Oignon, ail, échalote	Mildiou(s)	2,5	7 jours	3	5 m 5 m	20 m
Pomme de terre	Mildiou(s)	2,5	7 jours	3* - intervalle entre 2 applica- tions 5 à 10 j.	5 m 5 m	20 m
	Maladies des taches brunes ( <i>Alternaria sp.</i> )	2,5		3* - intervalle entre 2 applica- tions 5 à 10 j.		
Aubergine, tomate	Mildiou(s)	2,5	3 jours	3	5 m 5 m	20 m
PPAM non alimentaires**	Maladies fongiques (mildiou(s)..)	2,5	-	3	5 m 5 m	20 m
PORTE GRAINE (plein champ) : PPAMC, Florales et Potagères	Mildiou et rouille blanche	2,5	Non applicable Entre BBCH 10 et 70	3 - intervalle minimum entre les applications de 7 j.	5 m 5 m	20 m

**Produits pour les professionnels : utilisez les  
produits phytopharmaceutiques avec précaution.  
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les  
informations concernant les produits**

 **BASF**  
We create chemistry

**Fongicide**

\* Usages pomme de terre, melon et artichaut : pour une meilleure gestion des molécules, nous recommandons, tous usages confondus de limiter l'emploi de Coach Plus :

- sur pomme de terre et melon à 3 applications par an dont 2 consécutives.
- sur artichaut à 2 applications par an.

\*\* Pour tout renseignement complémentaire sur l'utilisation de Coach Plus sur plantes à parfum, aromatiques et médicinales, contacter de manière préférentielle l'ITEIPMAI au tél. : 02.41.30.30.79.

- ⇒ Il est recommandé de respecter un délai minimum de 30 jours après la dernière application du produit et le semis / plantation des cultures de rotation ou de remplacement.
- ⇒ Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- ⇒ Protection des personnes présentes et des résidents: Respecter une distance de 20 mètres (distance incompressible) entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.
- ⇒ Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage.

**Classement toxicologique :**

Mention d'avertissement : DANGER

H302 Nocif en cas d'ingestion



H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée

H332 Nocif par inhalation

H360F Peut nuire à la fertilité

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Délai de rentrée :** ..... 48 heures

- Protection de l'opérateur et du travailleur

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

**Pour l'opérateur, porter :**

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				Protection du travailleur
		APPLICATION AVEC :				
		Pulvérisateur à rampe; pulvérisation vers le bas				
		Préparation Mélange / chargement	tracteur avec cabine fermée	tracteur sans cabine	Nettoyage	
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine après usage.	✓ A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ En cas de contact avec la culture
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓			✓	
Protection respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓				

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :					Protection du travailleur
		Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC une lance:			Nettoyage	
			Sans contact intense avec la végétation		Contact intense avec la végétation		
cultures basses (< 50 cm)	cultures hautes (> 50 cm)		cultures basses et hautes				
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas de contact avec la culture traitée
EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓ EPI vestimentaire	✓			✓ EPI vestimentaire	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓ EPI partiel OU Combinaison de type 3 ou 4 (selon le niveau de protection demandé pendant l'application)				✓ EPI partiel OU Combinaison de type 3 ou 4 (selon le niveau de protection demandé pendant l'application)	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4				✓ Type 4 avec capuche	✓ Type 3 avec capuche		
Protection respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓					
Bottes certifiées EN 13 832-3			✓	✓	✓		

Réglementation transport : .....classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : ..... 5 l (groupage par 4)

**Les substances actives**

Le **diméthomorphe** appartient au groupe chimique des dérivés de l'acide cinnamique.

**Nom chimique :** (E,Z) 4-[3-(4-chlorophényl)-3(4-diméthoxyphényl)-acryloyl] morpholine

**Formule brute :**  $C_{21}H_{22}ClNO_4$

**Masse molaire :** 387,9

La **pyraclostrobine** appartient à la famille des strobilurines.

**Nom chimique :** N-{2-[1-(4-chlorophényl)-1H-pyrazol-3-yloxyméthyl]phényl}(N-méthoxy) carbamate de méthyle

**Formule brute :**  $C_{19}H_{18}ClN_3O_4$

**Masse molaire :** 387,82

**Le produit formulé :  
Coach Plus****Propriétés physiques et chimiques**

**Densité :** 1,05

**Inflammabilité :** pas facilement inflammable

**Température limite de stockage :** -5°C - 40°C

**Toxicologie :**

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : >500 - < 2000 mg/kg

**LMR européenne :**

consulter le site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Intérêt du produit**

**Coach Plus** est un fongicide à action préventive et anti-sporulante associant deux substances actives aux propriétés complémentaires, le **diméthomorphe**, de la famille des dérivés de l'acide cinnamique et la **pyraclostrobine**, de la famille des strobilurines.

Les deux modes d'action différents renforcent l'efficacité sur les pathogènes ciblés et réduisent le risque d'apparition de résistance.

**Coach Plus** protège à la surface comme à l'intérieur des feuilles. Cette spécialité se caractérise par une grande rapidité d'action et une bonne persistance d'action.

**Mode d'action**

**Diméthomorphe** (DMM) est un fongicide possédant des activités préventive, curative et anti-sporulante vis-à-vis des organismes appartenant à la classe des Oomycètes (agents pathogènes à l'origine de maladies désignées par le terme générique de mildiou). La cible du DMM est une enzyme, la cellulose synthase, impliquée dans la biosynthèse de la cellulose (composant majeur de la paroi des Oomycètes).

Dès que la molécule est appliquée sur l'agent pathogène-cible, ce dernier est incapable de maintenir son intégrité cellulaire et meurt. Le DMM est actif sur l'ensemble du cycle de développement de l'agent pathogène-cible. Il convient de l'appliquer en préventif. Le DMM est une molécule présentant une systémie acropétale ainsi qu'une mobilité translaminaire. Il appartient au groupe 40 (anciennement H5) [CAA : Carboxylic Acid Amides, famille des dérivés de l'Acide cinnamique] de la classification FRAC.

**Pyraclostrobine** : Elle inhibe la respiration mitochondriale. La pyraclostrobine présente un large spectre d'activité antifongique incluant Oomycètes, Ascomycètes, Basidiomycètes et Deutéromycètes. La **pyraclostrobine** se fixe solidement dans la cuticule et pénètre dans la feuille. Une partie des molécules pénètre rapidement. L'autre partie est progressivement libérée dans la plante permettant ainsi une protection de longue durée. Dans les tissus végétaux, la pyraclostrobine diffuse localement (locosystème) et protège la face non traitée par sa diffusion translaminaire. La pyraclostrobine est active, avant tout, lorsqu'elle est appliquée en préventif. Elle inhibe très fortement la germination, la pénétration des tubes germinatifs et bloque le développement du mycélium. Elle appartient au groupe 11 (anciennement C3) [QoI : Quinone outside Inhibitors] de la classification FRAC.

### Conditions d'application

**Coach Plus procure le maximum d'efficacité lorsqu'il est appliqué en préventif.**

Pour limiter le risque de développement de souches de champignons résistantes, le nombre maximum d'applications est limité à 3 (2 sur artichaut), avec un maximum de 2 traitements successifs et en alternance avec des fongicides à modes d'action différents.

### POMME DE TERRE

**Dose : 2,5 L/ha**

**Coach Plus** peut être utilisé pendant toute la période de lutte contre le mildiou et l'alternaria, jusqu'à 7 jours avant la récolte.

**Mildiou** : TRAITER EN PRÉVENTIF dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal). Grâce à sa diffusion, il protège la plante en croissance. Renouveler les traitements tous les 7 jours. En cas de faible pression mildiou, la cadence pourra être portée à 10 jours, en période de végétation stabilisée, c'est à dire à partir de la pleine floraison.

**Alternaria** : TRAITER EN PRÉVENTIF dès que les risques sont présents et avant l'apparition des symptômes. Renouveler les traitements tous les 7 à 10 jours suivant le niveau de risque en alternant avec des produits autorisés sur alternariose. Pour lutter contre l'alternaria, il est nécessaire de couvrir toute la période à risque avec des spécialités efficaces.

**Coach Plus** est à l'abri du lessivage une heure après le traitement (à partir de ce moment la durée de protection est indépendante de la pluie ou d'une irrigation).

Ne pas utiliser **Coach Plus** pour les productions de plants de pomme de terre.

### TOMATE, AUBERGINE

**Dose : 2,5 L/ha**

TRAITER EN PREVENTIF dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal) hors période de floraison (cf arrêté abeilles). Renouveler les traitements tous les 7 à 10 jours suivant le niveau de risque en alternant avec des fongicides à mode d'action différent. En cas de forte pression, réduire l'intervalle entre applications fongicides.

### MELON

**Dose : 2,5 L/ha**

Contre mildiou et cladosporiose (plein champ) hors période de floraison (cf arrêté abeilles). TRAITER EN PREVENTIF dès que les risques sont présents (suivre les Bulletins de Santé du Végétal). Respecter un intervalle de 7 jours minimum entre deux applications de **Coach Plus**. A utiliser de préférence en alternance avec des fongicides à mode d'action différent.

### OIGNON, ECHALOTE, AIL

**Dose : 2,5 L/ha**

TRAITER EN PREVENTIF dès que les risques sont présents entre le stade 4 feuilles et la tombaison (suivre les Bulletins de Santé du Végétal). Renouveler les traitements tous les 7 à 10 jours suivant le niveau de risque en alternant avec des fongicides à mode d'action différent. En cas de forte pression, réduire l'intervalle entre applications fongicides. Ne pas appliquer sur oignon de printemps (dont le feuillage peut être consommé).

### ARTICHAUT

**Dose : 2,5 L/ha**

Réaliser 2 applications avec **Coach Plus** en période de risque qui débute généralement au début de la période de forte croissance foliaire. Renouveler à la cadence de 14 jours en alternant de préférence avec des produits à mode d'action différents. En cas de forte pression maladie et de croissance rapide, resserrer la cadence de traitement.

### PPAM non alimentaire

**Dose : 2,5 L/ha**

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement

## Coach Plus

ment avant toute utilisation aux préconisations de l'Institut technique ITEIPMAI (tél: 02.41.30.30.79). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

### **Dose : 2,5 L/ha**

**Coach Plus** permet principalement de lutter contre le mildiou. Réaliser 3 applications avec **Coach Plus** à la cadence de 7/10 jours en période de risque. En cas de forte pression maladie et de croissance rapide, resserrer la cadence de traitement. Ne pas appliquer en période de floraison (cf arrêté abeilles).

### **Porte graine : PPAMC, florales et potagères**

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'Institut technique FNAMS. **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés. Ne pas appliquer en période de floraison (cf arrêté abeilles).**

### **Recommandations générales :**

- ◆ **Traiter en préventif.**
- ◆ Pour suivre l'évolution des pathogènes sur votre secteur, se reporter au Bulletin de Santé du Végétal, ou à tout autre dispositif d'information sur les pressions parasitaires mis en œuvre au niveau de votre région et réaliser un suivi régulier de vos parcelles.
- ◆ La qualité de la pulvérisation (répartition homogène de la bouillie) et les conditions météorologiques au moment de l'application (température < 25°C et hygrométrie > 70%)

participent à la réussite du traitement. En condition de fortes chaleurs (> 25°C), réaliser les traitements tôt le matin ou tard le soir.

- ◆ Traiter par temps calme, en absence de vent afin d'éviter toute dérive de bouillie sur les cultures voisines.

### **Compatibilité**

Ne pas mélanger **Coach Plus** avec tout autre produit phytosanitaire.

### **Préparation de la bouillie**

Remplir la cuve aux 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et bien agiter le bidon de **Coach Plus** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

### **Précautions d'emploi**

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

*Notes personnelles :*



# Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

## IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

## NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr) ou [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)



## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF France - Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY Cedex**  
**Tel 04 72 32 45 45**

**LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI